

2022

GUIDE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

À DESTINATION DES ARTISANS





Un guide réalisé par Toulouse Métropole grâce au soutien financier de la commission européenne dans le cadre du projet I-HEROS.



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 890598

SOMMAIRE

1) TOULOUSE MÉTROPOLE RÉNOV'	4
2) RÉRÉRENCEMENT DES PROFESSIONNELS	6
3) PRÉSENTATION DES AIDES FINANCIÈRES	9
4) DIAGNOSTICS EXISTANTS ET ACCOMPAGNEMENT AUX TRAVAUX	14

TOULOUSE MÉTROPOLE RÉNOV'

Un accompagnement
vers la rénovation
énergétique sur
l'ensemble de la
Métropole.



Les étapes vers une facture moins chère

1 PREMIER CONTACT



Vous présentez votre projet de rénovation de votre logement à un **conseiller** de la Maison de l'Énergie.

2 CONCEPTION DU PROJET



Votre conseiller vous oriente vers un **diagnostic** adapté à votre projet et vous présente les aides auxquelles vous avez droit.

3 CHOIX DES ENTREPRISES



Pour vos demandes de **devis**, votre conseiller vous communique les références de professionnels de confiance. Il pourra également vous aider à comprendre le devis avant de signer.

4 AIDES FINANCIÈRES



C'est le moment de déposer les demandes de **financement**. Votre conseiller vous indique la marche à suivre.

5 TRAVAUX



Le **chantier** débute. Vous faire accompagner dans cette étape peut s'avérer précieux, surtout pour une rénovation globale.

6 CONSOMMA- TIONS



Pour prendre en main votre logement rénové et assurer une baisse des factures, votre conseiller vous propose un **suivi** de vos consommations.

Conseil de premier niveau

Toulouse Métropole, en partenariat avec l'ADIL31, déploie depuis de nombreuses années, un service de prestations de conseils techniques, financiers, juridiques et sociaux incitant tous les ménages au passage à l'acte pour la réalisation de projets de rénovation.

Les conseillers de Toulouse Métropole Rénov' proposent un accompagnement neutre, personnalisé et gratuit à chaque étape du projet de rénovation énergétique des particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, locataires, en maison individuelle ou en copropriété, aux ressources "très modestes" ou non.

Maison de l'Énergie



Ménages modestes et très modestes

Depuis 2012, Toulouse Métropole mène un Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique. En lien avec l'ANAH, ce programme fournit des conseils, un accompagnement et un financement aux ménages modestes et très modestes dans leur projet de réhabilitation en s'appuyant sur Urbanis comme opérateur.

Rénovations énergétiques ambitieuses

Depuis 2021, Toulouse Métropole porte l'offre Rénov'Occitanie sur son territoire qui a vocation à accompagner la massification d'opérations performantes de rénovation énergétique en offrant à moindre coût un accompagnement de qualité à tous les ménages pour la réalisation de projets de rénovation énergétique dans la perspective de réaliser au moins 40% d'économies d'énergie (ou d'atteindre le niveau de performance BBC rénovation).

Rénovations énergétiques globales

Depuis 2022, Toulouse Métropole est venue compléter l'offre Rénov'Occitanie avec la mise en place d'un second parcours à destination des particuliers souhaitant s'engager dans un projet de rénovation globale de leur maison individuelle. En partenariat avec les AROc (Architectes de la Rénovation en Occitanie) et la CAPEB31 (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Haute-Garonne), ce dernier permet l'intégration de multiples aspects au projet de rénovation (confort, acoustique, qualité de vie, esthétique, extensions, etc.).

DES RENDEZ-VOUS AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

Accueils de proximité

En plus d'une Maison de l'Énergie installée à l'arche Marengo – en face de la médiathèque José-Cabanis de Toulouse, 23 accueils de proximité sont répartis sur 17 communes de la Métropole (Balma, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguières, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Launaguët, Fonbeauzard, Gratentour, Pibrac, Saint-Orens de Gameville, Tournefeuille, Toulouse, Villeneuve-Tolosane).



2

Un réseau de
professionnels
qualifiés et
engagés.

RÉFÉRENCIEMENT DES PROFESSIONNELS

Mobilisation des professionnels

La mobilisation des professionnels de la rénovation engagés dans une démarche collaborative s'avère indispensable à l'atteinte de la quantité mais également de la qualité de travaux des rénovations.

C'est la raison pour laquelle, afin de définir les contours de la coopération entre le Guichet Unique et les entreprises locales, Toulouse Métropole a élaboré une charte d'engagement des professionnels, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne (CMA31), la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Garonne (FBTP31), la CAPEB31 (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Haute-Garonne), les AROc (Architectes de la Rénovation en Occitanie), Envirobat Occitanie et la Région Occitanie.

Annuaire de référencement

Cette charte d'engagement se traduit notamment par la mise en place d'un annuaire de référencement accessible, depuis le site internet de Toulouse Métropole Rénov'. Ce dernier a pour objectif de proposer au public un accès facile aux entreprises locales ayant signées la charte d'engagement.

La recherche sera proposée à partir d'un code postal et d'un type d'activité. Avec ces informations, les particuliers auront accès à la liste des entreprises signataires répondant à ces critères. Les résultats seront affichés par proximité géographique et de manière aléatoire pour les entreprises du même code postal. A chaque entreprise sera associée une fiche de présentation individualisée reprenant toutes les informations à connaître (coordonnées, logos, qualifications, etc.).

Comment s'y inscrire ?

L'inscription à cet annuaire a volontairement été pensée pour être la plus simple possible pour les entreprises. A minima seront demandées les preuves de qualification RGE et la charte d'engagement signée.

La validation de ces éléments par Toulouse Métropole déclenchera la mise en ligne d'une fiche entreprise. Il appartiendra alors à l'entreprise de renseigner l'ensemble des informations demandées à partir d'un code qui lui sera fourni.

Quelle visibilité pour les signataires ?

L'annuaire sera mis en ligne de manière publique, en accès libre. Toulouse Métropole Renov' (site internet, documentation, discours des conseillers info-énergie) informera alors systématiquement de son existence lors des conseils données aux particuliers. L'annuaire sera présenté comme une déclinaison locale du site national des entreprises RGE proposé par France Renov', avec une mise en avant de la volonté des entreprises signataires de participer à l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire en portant le message de la rénovation globale et ambitieuse, via des travaux de qualité et des échanges réguliers avec Toulouse Métropole Renov'.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES AVEC TOULOUSE MÉTROPOLE

Mobilisation des professionnels

Dans le cadre de la charte, outre l'annuaire qui sera la partie visible à destination du grand public, sont également prévus des engagements réciproques portant sur plusieurs thèmes :

	Engagements de Toulouse Métropole	Engagements des professionnels
Contribution au bon fonctionnement du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Mentionner l'annuaire et promouvoir les entreprises signataires. • Mettre à jour les documents de communication proposés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer systématiquement les particuliers de l'existence du service de conseil neutre et gratuit. • Tenir à jour les informations présentes sur l'annuaire.
Assurance d'un service de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une qualité sur les conseils délivrés aux particuliers. • Échanger avec les professionnels sur les analyses de devis. • Être le relai d'informations (techniques, juridiques, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une qualité du service auprès des particuliers (délai de réponse, solutions techniques proposées, réalisation, etc.). • Ne réaliser qu'une sous-traitance de premier niveau uniquement.
Engagement pour la montée des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser, initier et relayer la tenue d'ateliers sur le territoire. • Favoriser les échanges, les retours d'expérience et le travail collaboratif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer régulièrement aux rencontres et formations proposées.
Participation de tous au dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Écouter les partenaires et organiser annuellement une rencontre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux échanges.

Le discours de Toulouse Métropole Rénov'

L'idée directrice de ces engagements réciproques est de créer de la confiance entre le service Toulouse Métropole Rénov' et les entreprises signataires par des échanges réguliers. C'est en se connaissant mieux, en ayant confiance dans le travail de l'autre, que nous augmenterons le sentiment des particuliers à se sentir suffisamment entourés pour pouvoir passer le pas d'un projet de rénovation véritablement global et ambitieux.

Les conseillers de Toulouse Métropole Rénov' renseignent les particuliers sur l'ensemble des aides mobilisables afin de trouver le meilleur plan de financement possible, dans le but d'augmenter la performance des projets. Sur le plan technique, le passage par un diagnostic permettra notamment d'argumenter en faveur d'un projet performant.

A travers cette charte, nous souhaitons améliorer la cohérence entre les recommandations de l'audit, les conseils des conseillers et les propositions des artisans, afin que les particuliers puissent s'engager en toute confiance.



PRÉSENTATION DES AIDES FINANCIÈRES

Des aides financières pour faciliter les projets de rénovation énergétique des particuliers.

3

Le sujet des aides financières mobilisables pour un projet est de loin celui qui revient le plus dans les demandes des particuliers. A cette question, les conseillers Toulouse Métropole Renov' répondent toujours sur le même schéma.

Vous retrouverez ci-après les enchaînements logiques pour vous permettre, si vous le souhaitez, d'exposer vous-mêmes les grands principes applicables à vos clients et les orienter vers les bons dispositifs.

Identifier le type de foyer selon les revenus

Pour connaître le type foyer fiscal, le Revenu Fiscal de Référence disponible (RFR) ne doit pas dépasser un seuil qui est défini en fonction du nombre de personnes qui compose le foyer (et non pas de part fiscale).

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	15 262 €	19 565 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	22 320 €	28 614 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 844 €	34 411 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	31 359 €	40 201 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	35 894 €	46 015 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

- **Exemple 1** - un couple avec 2 enfants qui cumulerait un RFR de 42 000 € serait en catégorie "intermédiaires".
→ 4 personnes, RFR supérieur à 40 201 € mais inférieur à 60 336 €.
- **Exemple 2** - un parent seul avec 2 enfants qui cumulerait un RFR de 32 000 € serait en catégorie "modestes".
→ 3 personnes (même si garde alternée), RFR supérieur à 26 844 € mais inférieur à 34 411 €.
- **Exemple 3** - une personne seule qui cumulerait un RFR de 30 000 € serait en catégorie "supérieurs".
→ 1 personne, RFR supérieur à 29 148 €.

Estimer l'ampleur des travaux et les potentiels gains énergétiques associés

Le nombre et le montant des aides disponibles augmente avec le gain énergétique permis par le programme de travaux :

- Un projet comportant une action de travaux ou un gain énergétique faible sera considéré comme « une rénovation par poste de travaux » et ouvrira droit à Ma Prime Rénov' individuelle et aux Certificats d'Economie d'Energie par actions.
- Dans le cas d'un projet global, portant sur plusieurs postes de travaux avec un réel potentiel, on va viser pour les ménages modestes et très modestes 35% de gain pour bénéficier de l'aide Ma Prime Rénov' Sérénité. Pour les autres ménages, l'atteinte d'un gain de 40% permet de déclencher les aides de Toulouse Métropole et le prêt Rénov Occitanie. L'atteinte d'un gain de 55% ou du niveau BBC rénovation permet aussi de déclencher des dispositifs avantageux.

En première approche, l'avis du professionnel ou du conseiller Toulouse Métropole Rénov' peut suffire à estimer le potentiel de gain énergétique d'un projet. Un calcul officiel devra cependant être réalisé pour justifier le gain du projet. Plusieurs types de diagnostics existent et les conseillers Toulouse Métropole Rénov' orientent les particuliers vers la prestation la plus adaptée.

Tableau général de tous les cas possibles (1/2)

- Pour les foyers modestes ou très modestes

	Gain < 35 % ou pas d'audit	Gain ≥ 35 %	Gain ≥ 40 %	Gain ≥ 55 %
Option 1		Ma Prime Rénov' Sérénité		
		Certificats d'Economie d'Energie (CEE) par action		CEE/Réno.
OU				
Option 2 Dispositifs cumulables	Ma Prime Rénov' par action			
		Certificats d'Economie d'Energie (CEE) par action		CEE/Réno.
			Écochèque de la Région Occitanie Offre Rénov'Occitanie complète	
			Écochèque de la Région Occitanie Offre Rénov'Occitanie : étape 1	

Tableau général de tous les cas possibles (2/2)

- Pour les revenus intermédiaires ou élevés

	Gain < 35 % ou pas d'audit	Gain ≥ 35 %	Gain ≥ 40 %	Gain ≥ 55 %
Dispositifs cumulables	Ma Prime Rénov' (MPR) par action			MPR/Réno.
	Certificats d'Economie d'Energie (CEE) par action			CEE/Réno.
			Écochèque de la Région Occitanie Offre Rénov'Occitanie : étape 1	

EXPLICATION DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

Ma Prime Rénov' (MPR) Sérénité

Ce dispositif est réservé aux ménages modestes et aux logements de plus de 15 ans avec des subventions pouvant aller jusqu'à 75% de 30 000 € de travaux mais uniquement pour les projets permettant 35% de gain énergétique.

Un opérateur est dédié à l'accompagnement complet du ménage (diagnostic, simulation financières, montage et dépôt des dossiers d'aides, suivi des travaux). Lorsque qu'il est mobilisable, ce dispositif est très souvent la solution la plus intéressante pour les particuliers, il sera toujours à regarder en priorité.

Un particulier éligible devra contacter l'opérateur le plus tôt possible dans son projet (la validation de son dossier devra intervenir AVANT le début des travaux).

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Ce dispositif en est à sa cinquième période. Les entreprises fournisseurs d'énergie (appelés les "obligés") doivent justifier de la réalisation d'économies d'énergie à l'Etat. Pour ce faire, ils peuvent acheter les économies d'énergie réalisées par les particuliers chez eux via leurs travaux.

Les artisans peuvent se poser en intermédiaires et proposer directement la valorisation des CEE à leurs clients sur leurs factures.

Important : pour ce dispositif, les particuliers doivent faire leurs demandes AVANT de signer leurs devis, sous peine de nullité.

Ma Prime Rénov' (MPR) Individuelle

Cette prime a remplacé progressivement le crédit d'impôt depuis 2020. Les particuliers doivent faire la demande sur le site national dédié AVANT le début des travaux. Les primes sont versées à la clôture du dossier sur la base des factures de fin de travaux.

- **Par action**

Il s'agit d'un montant forfaitaire proposé pour chaque action d'économie d'énergie prévue dans la liste du ministère. Les montants proposés sont fonction des revenus et s'additionnent en cas de réalisation conjointe de plusieurs travaux.

- **Globale**

Pour les projets globaux (en maison individuelle uniquement, et pour les foyers non modestes) qui peuvent justifier via un audit d'un gain énergétique supérieur à 55%, Ma Prime Rénov' peut être proposée en forfait global (qui remplace la somme des montants forfaitaires des actions Ma Prime Rénov' Individuelle).

- **Bonus**

Deux bonus sont prévus pour les projets qui peuvent le justifier via un audit :

Un bonus "sortie de passoire énergétique" lorsque le logement sort d'une classé énergétique initiale F ou G.

Et un bonus « BBC Rénovation » lorsque le logement arrive après travaux au niveau Bâtiment Basse Consommation rénovation (c'est-à-dire en classe A ou B). Les montants différent selon les revenus.

L'Écochèque logement de la Région

Ce dispositif a évolué fin 2021. Il est désormais réservé aux ménages modestes, mais n'est pas cumulable avec MPR Sérénité. Son montant est de 1 500 € pour les projets atteignant 40 % de gain énergétique et qui sont justifiés par un audit Rénov'Occitanie. Il se présente sous forme de chèque payable à l'un des artisans, à condition que celui-ci soit partenaire de la Région.

Les primes de Toulouse Métropole

Pour les propriétaires occupants justifiant d'un projet atteignant 40 % de gain énergétique, la Métropole propose une prime de 1 000 €. Un projet permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation bénéficie quand à lui d'une prime de 3 500 € (portée à 5 000 € si le montant des travaux de rénovation énergétique dépasse 40 000 €).

A ces deux primes peut être associé un bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés jusqu'à 2 500 € (forfaits par types d'actions toit, murs, fenêtres etc.).

Ces primes n'acceptent comme justificatif QUE l'audit Rénov Occitanie ou celui réalisé par les AROC. Elles sont versées sur factures sans démarche préalable nécessaire.

Et si vous rénoviez votre logement ?

JUSQU'À 8500€ DE PRIME ÉCO RÉNOVATION

FAITES VOTRE DEMANDE SUR [demarches.toulouse-metropole.fr](https://demos.demarches.toulouse-metropole.fr)

LES 5 PRIMES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE + D'INFOS : toulouse-metropole.fr

Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

Logos de la République Française et ADEME.

L'Eco Prêt à taux zéro

Ce dispositif permet aux banques d'accorder des prêts sans intérêts pour financer des travaux de rénovation énergétique.

	Action seule	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions	Perf. énergétique globale (gain ≥ 35 %)	Assainissement non collectif
Montant maximal du prêt	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €
Durée maximale	15 ans	15 ans	15 ans	22 ans	15 ans

Les 7 actions de rénovation les plus efficaces sont prévues : isolation de la totalité de la toiture, isolation d'au moins la moitié des murs donnant sur l'extérieur, remplacement d'au moins la moitié des fenêtres (et à condition qu'elles soient en simple vitrage), isolation du plancher bas, système de chauffage performant, chauffage au bois et eau chaude sanitaire performante.

Le gain de 35% doit être justifié par un audit énergétique réalisé par un bureau d'études agréé RGE.

Le prêt se demande directement auprès de la banque. Le particulier et les entreprises doivent remplir les formulaires disponibles sur le site du gouvernement.

4

Accompagnement du particulier à chaque étape de son projet de rénovation énergétique..

Diagnostics

Les prestations de diagnostics diffèrent selon les cas :

- Pour les ménages modestes qui visent l'aide MPR Sérénité, c'est l'opérateur de Toulouse Métropole qui est en mesure de réaliser gratuitement le diagnostic pour justifier que le programme de travaux atteint bien les 35 % de gain énergétique.
- Pour les autres ménages, la région propose via l'AREC (Agence Régionale de l'Energie et du Climat) un audit à 90 €.TTC qui comprend 3 scénarios (le scénario du particulier, un scénario à 40 % de gain et un scénario qui atteint le niveau BBC Rénovation)
- Pour un projet de rénovation globale, Toulouse Métropole s'est associé avec les AROC pour proposer un audit à la fois thermique et architectural.

A noter : les bureaux d'études thermiques peuvent également proposer des audits réglementaires.

Accompagnement

Un accompagnement peut être proposé aux particuliers après le diagnostic.

Destinées prioritairement à l'aide au montage des dossiers de financement, les missions peuvent également porter sur la recherche d'artisans, l'analyse des devis, ou l'analyse des consommations post-travaux.

Les intervenants peuvent être l'opérateur ANAH, l'opérateur de l'AREC ou encore les AROC.



Un guide réalisé par Toulouse Métropole grâce au soutien financier de la commission européenne dans le cadre du projet I-HEROS.



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 890598